

SYNDICATS NATIONAUX *de l'INSEE*

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du GT NCEE du 17 septembre 2013

Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Rhône-Alpes, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Lorraine, Aquitaine.

Pour les OS Insee : CGT, SUD, CGT-FO, CGC. La CFDT était excusée.

Pour la direction Insee : le Secrétaire général, le directeur de la démographie et des statistiques sociales, le responsable du département Gestion des Ressources Humaines, la responsable du département Valorisation des Ressources Humaines, l'actuel et le futur responsable de la division Maîtrise d'Oeuvre des Activités d'Enquêtes, le responsable de la division prix, un agent en mission MOAE et un autre en mission coordination NCEE, l'adjoint à l'unité de coordination des activités transverses.

Il s'agissait du premier GT sur les NCEE après une longue période. En effet, après le comité technique NCEE du 30 mai dernier, nous n'avions pas eu de point avec le secrétaire général. Trois groupes de travail techniques sur la charge de travail avaient eu lieu depuis, de fin juin à fin août, sans que nous puissions y aborder les points sur la paie, la protection sociale etc.

Au final, les dossiers paie commencent à se résoudre, mais après plus de 6 mois d'attente pour certain-e-s...on peine à s'en réjouir.

Pour le reste, un réel flottement est visible du côté de la direction : des notes quasi-finalisées en mars dernier toujours pas sorties (par ex. note congés), des décisions du CT de mai toujours pas étudiées (temps de travail égal à celui des agents de bureaux, et non pas 1 607h).

Malgré 5h de réunion, il a été impossible de traiter tous les dossiers que nous avons déposés à l'ordre du jour !

Enfin, la direction s'est engagée à fournir les relevés Chester et le bilan des jours de congés pour toutes et tous dans toutes les DR. Mais sans les éléments ci-dessus (note congés, temps de travail) les DR auront du mal à s'en sortir...

Il va falloir se mobiliser lors des RAE de l'automne !!

Avenants / acomptes / différentielles

Des tableaux statistiques ont été présentés (voir pièces jointes).

917 enquêtrices et enquêteurs sont actuellement en contrat, pour un équivalent de 676 ETP (équivalent temps plein). Depuis la fin mai c'est environ 50 ETP en plus (augmentations de quotité + une vingtaine d'embauches, principalement en Île-de-France).

- Nous demandons une actualisation de ces statistiques avec les évolutions de carrière (changement d'échelon) ayant eu lieu depuis le début de l'année. La direction répond qu'elle a prévu de le faire.
- Nous demandons également des statistiques sur les agents dont la quotité de travail est à moins de 50 % (elles et ils sont environ 150, soit 15% des effectifs) pour estimer le nombre d'entre elles-eux qui n'ont pas d'autre emploi et qui donc risquent de ne pas avoir de protection sociale.
- Nous avons commenté le tableau des quotités moyennes par DR. Celles-ci sont disparates, allant du simple au double. Nous rappelons que nous souhaitons voir les possibilités d'accroître les quotités des enquêtrices et enquêteurs qui le demandent, au fil des départs du réseau (retraite ou démission) de leur collègues.

La direction répond qu'elle a bien cet objectif également, mais elle rajoute ce qu'elle n'avait pas fait jusqu'à présent « si l'enquêtrice ou l'enquêteur donne satisfaction ».

140 **avenants** aux contrats pour une révision de la quotité ont été envoyés au budget, dont 113 étaient rétroactifs au 1^{er} janvier.

4 modifications de quotités concernent une baisse : nous demandons à vérifier qu'il s'agit bien d'une demande expresse des enquêtrices et enquêteurs concerné-e-s.

Une vingtaine de procédure **d'acomptes** ont été déclenchées pendant l'été, pour une mise en paiement dernier délai fin septembre. Nous demandons un retour sur ces dossiers, car nous les avons signalés en début d'été et ne savons pas s'ils ont été pleinement pris en compte.

Nous rappelons qu'il va falloir ré-étudier des avenants aux contrats afin que la liste des communes, élargies après les dernières modifications, puisse tenir compte des « **zones habituelles** ». La direction répond qu'elle n'y a toujours pas travaillé.

Différentielle déplacement

La première partie de cette différentielle sera mise en paiement en septembre. Le montant global versé est de 140 000 €, pour 617 agents. La plupart des montants versés sont entre 20 € et 800 € bruts. La direction annonce que la seconde partie ne sera sans doute pas symétrique.

Nous demandons la vérification de la prise en compte des agents qui ne sont plus dans le réseau (retraités, départs) pour le versement de cette différentielle.

La direction répond que le traitement automatisé se fait y compris sur le champ des agents partis. Cependant elle précise que c'est bien le nombre total de kilomètres effectués qui est pris en compte. En d'autres termes, comme la différentielle se calcule à km égal, si le départ a eu lieu en début d'année, avec peu de km parcourus il y a fort à parier qu'il n'y aura pas de différentielle.

Nous redemandons, comme cela était prévu lors du CT de novembre 2012, que la base de référence des kms de 2012 soit communiquée à tous les agents. La direction répond qu'elle va le faire.

Par ailleurs nous signalons un dysfonctionnement de Ulysse, l'application qui traite les remboursements de frais. Les états de frais de certaines enquêtrices mentionnent un cumul annuel de kms réalisés incohérent : le cumul d'avril inférieur au cumul de mars.... Nous demandons à ce qu'il y ait une vérification de l'utilisation de ce cumul (calcul de la différentielle notamment ?).

Charge de travail

Suite aux quatre groupes de travail qui ont eu lieu de fin mai à fin août, la direction propose de maintenir un statu quo sur la très large majorité des temps de référence pour calculer la charge de travail, à la fois sur 2013 et 2014. Selon elle, au vu des faiblesses des évolutions, que cela soit à la hausse (prix) ou à la baisse (EEC) et du surcoût de travail que cela générerait, le changement n'est pas intéressant. D'autant que l'année 2013 est très particulière et ne serait pas forcément une bonne référence.

Nous répondons à la direction que si une modification quasi a posteriori sur 2013 nous paraît effectivement difficile, le statu quo pour 2014 nous paraît difficile aussi. L'arbitrage coût-avantage doit effectivement être fait, mais nous rappelons qu'en dehors du travail technique sur les temps, l'engagement à revoir la charge de travail rapidement après la mise en place des NCEE est consécutive à un mouvement social, et à un important désaccord sur la reconnaissance du travail des enquêtrices et enquêteurs. Dans le cas des enquêtes prix, le désaccord était largement imputable à la mesure du temps avec laquelle notre désaccord était majeur, malgré des améliorations au fil des négociations.

Nous critiquons fermement les conclusions de la note bilan sur les groupes techniques. En effet celles-ci, tiennent à la fois peu compte du contexte et ne retracent pas les détails techniques intéressants déclinés au long des séances.

De plus, nous nous indignons sur le fait que la direction n'ait toujours pas clarifié la mise en place de l'engagement du CT du 30 mai : **l'alignement du temps de travail annuel des enquêtrices et enquêteurs sur celui des agents de bureau de l'Insee.**

La direction répond n'y avoir pas encore travaillé, alors que l'application doit se faire sur 2013 !

Nous avons évidemment manifesté notre mécontentement à cette réponse. En effet, c'est un des points majeurs qui va permettre le calcul en DR des congés restants avant la fin de l'année.

Nous demandons la communication à toutes et tous, pour le tout début octobre dans toutes les régions (peu le font) la communication de la feuille Chester , le bilan des jours de congés et une note sur la mise en place du compte épargne temps.

La direction répond OK.

Prix

Les critiques sur le traitement du point prix dans la note sont assez fortes. En effet, notre demande initiale était de réviser de nombreux points dans la méthode de mesure du temps :

- Intégrer le temps de travail autre que celui de collecte (préparation, transferts, prise de contact avec les commerçants...),
- Mieux comprendre les biais de mesure des temps tablette servant à calculer les temps moyens,

- Ré-étudier le choix fait pendant les négociations de ne prendre que la moitié des kms déclarés pour les convertir en temps. En effet, l'augmentation des bi-réseaux au passage des NCEE a provoqué des éclatements de certaines tournées à des distances plus importantes.
- Réfléchir à des travaux possibles pour les semaines blanches de manière à ne pas imposer les jours de RTT à ces moments là.

Or seules les mesures des **temps tablettes** l'ont été. Ce point a toutefois été plus riche que ce qui est décrit avec des questionnements sur l'utilisation de la tablette (les saisies hors rayons par exemple), les réouvertures de relevés après travail ou recherche, le traitement des ouvertures de points de vente...

De fait, les mesures de temps sur juin 2012-juin 2013 révèlent une augmentation légère mais significative des temps (environ 2%).

D'autres points se sont rajoutés : la **gestion des jours fériés**, pour lesquels nous refusons désormais que certain-es enquêtrices-teurs fassent des doubles journées de collecte les veilles ou lendemains de jours fériés.

Le groupe technique avait permis d'entrevoir des solutions pour limiter ce temps de travail, pour envisager rapidement un meilleur choix des semaines blanches, réflexion pour la future chaîne de l'indice à la fin 2014...). Mais contrairement à ce qui avait été annoncé, rien de tout cela n'a été formalisé.

Ménages

Ce point ne soulevait pas de contestation de notre part : la mesure des temps ADT sur l'enquête emploi montre visiblement des temps de passation légèrement plus courts que ceux mesurés dans les tests.

Nous demandons néanmoins que l'application mesurant les temps ADT soit expertisée, et le soit au fil du temps, comme commence à l'être la mesure des temps tablette prix. Nous demandons donc une note technique spécifique sur l'utilisation de ces temps (pas seulement la note Centaure transmise, qui est une note pour les utilisateurs).

Il faudra que la note « Critères de calcul de charge 2013 » toilettée soit diffusée à toutes les enquêtrices et enquêteurs !

Ajustement des kilomètres parcourus

Ce point n'est toujours pas assez instruit. C'est pourtant un point qui, lui, doit être pris en compte dans l'attribution de la charge de travail.

Recensement

La direction refuse de prendre en compte un temps interstitiel de 10% pour les enquêtes de recensement réalisées lors de **contrôles**. Pour cela elle modifiera les consignes d'enquêtes actuelles : si le ménage est là, réaliser le BI. Sinon, ne pas le réaliser.

La direction note « au détour d'un paragraphe », alors que cela n'avait pas été discuté en GT, que le temps mesuré pour les agents de bureaux réalisant des contrôles est plutôt de 25 minutes et pas 35. Elle ne conclut pas.

Pour les **communautés** les temps montrent des dépassements importants. La direction assure qu'il y aura des procédures pour éviter que cela se reproduise.

Pour la **supervision**, la direction déclare que le versement de l'indemnité (comme les superviseurs internes) n'est pas possible car non prévue dans la circulaire. Elle annonce étudier le problème. Elle est par contre d'accord pour l'octroi du jour de congé supplémentaire dans les mêmes conditions que pour les superviseurs internes.

La direction répond à nos remarques que sa note répond à un objectif de très court terme. Pour elle il n'y a pas de raison de modifier ses propositions après la discussion. Elle déclare que cela n'empêche pas les travaux à venir de se mettre en place. Nous attendons ses propositions.

Congés maladie - protection sociale

Nous avons posé plusieurs questions avant l'été :

- Quelle est la procédure d'indemnisation avec la sécurité sociale en cas de congé maladie. Nous souhaitons une réponse particulière pour les agents qui étaient en congés maladie au moment du passage aux NCEE ;
- Pour les congés pour grave maladie, la date d'ancienneté des nouveaux contrats est le 1^{er} janvier, ce qui n'ouvre pas de droits suffisants. Or l'Insee, ainsi que le ministère ont reconnu les anciennetés qui ont prévalu pour le positionnement dans la grille et pour la CDIisation. Nous demandons donc la reconnaissance rapide des anciennetés pour ce sujet là.
- Les enquêtrices et enquêteurs ayant une quotité de moins de 50% n'atteignent pas le plancher de la sécurité sociale pour bénéficier d'indemnités journalières pour maladie (le cas des accidents du travail est à part). Nous demandons que l'Insee mette en place un fonds permettant à ces agents de bénéficier de

congés maladie payés. Nous demandons en parallèle que les nouvelles embauches soient au minimum pour une quotité de 50%.

La direction a demandé des expertises au ministère et à la fonction publique et n'a aucune réponse à toutes ces questions. Pour les deux premières c'est d'autant plus scandaleux que nous posons la question depuis plus d'un an.

Commission de concertation

Une seconde session de la commission de concertation aura lieu en fin de 4^{ème} trimestre (date à déterminer). Comme la première, elle permettra aux agents qui contestent leurs conditions d'entrée dans les NCEE (reclassement, calcul de la quotité de référence...).

Elle sera ouverte à tous les agents « qui n'étaient pas en mesure de déposer une requête à l'occasion de la première session ». Elle ne constituera donc pas une session « d'appel » de la première. Il sera possible aux agents qui ont déjà fait une contestation, de le faire sur le même sujet à condition qu'il y ait des éléments supplémentaires par rapport à la première demande.

Note sur les mobilités géographiques

Une première discussion a eu lieu avec les représentants en commission consultative paritaire (CCP) le 2 juillet dernier. Suite à cela, la direction a envoyé une proposition de note.

Voici nos réactions :

Nous ne souhaitons pas voir se mettre en place une campagne « au fil de l'eau », c'est-à-dire avec des départs constatés, et remplacés par une mobilité géographique quasi immédiatement, dans un « vivier », mot que nous réfutons également.

Nous souhaitons des campagnes à **dates fixes**, seules garantes de la transparence et de l'égalité de tous devant les ouvertures de postes. Cependant effectivement, une seule campagne par an n'est pas suffisante. C'est pourquoi nous en proposons deux, sur le schéma suivant :

- ❖ Été : concertation au sein de la direction de l'Insee sur nombre de postes nécessaires en fonction des travaux dans chaque DR ;
- ❖ Début septembre: consultation des DR pour les départs prévus (ce recueil permet de dresser la liste des postes « vacants ») + consultation courrier des enquêtrices et enquêteurs pour intention de mobilités (ce recueil permettra de dresser la liste des postes « potentiellement vacants »)
- ❖ Parution de la liste dans chaque DR ;
- ❖ Recueil des candidatures locales ;
- ❖ Consultation CTL ==> postes pourvus ou pas ;
- ❖ Parution de la liste des postes à pourvoir dans la campagne de mobilité géographique nationale (en fonction des résultats des campagnes locales) ;
- ❖ Recueil des candidatures dans la campagne de mobilité géographique nationale ;
- ❖ Consultation de la commission consultative paritaire ;
- ❖ Publication résultats de mobilité géographique nationale.

La direction répond qu'elle souhaite plutôt une campagne principale, et une ou des campagnes complémentaires. Nous invoquons l'exemple malheureux de la campagne complémentaire des agents de catégorie C et B de cet été dépourvue de transparence, et a abouti à des irrégularités de procédure vis-à-vis des représentants des personnels. Il faut donc une nouvelle discussion sur ce point. A la demande de l'administration nous avons fourni ce schéma par écrit, ainsi que nos remarques sur le contenu de la note.

Entretiens d'évaluation

La direction annonce qu'elle souhaite consacrer une partie des RAE à présenter l'entretien d'évaluation, et mener ces entretiens juste après.

Nous exprimons notre opposition à une telle campagne en ce moment. Le plus urgent est que tous les agents aient leur décompte Chester, leur état de congés, qu'ils puissent poser les congés pour la période à venir. Vu le retard pris pour cette opération, cela serait mettre les responsables des entretiens en grave difficulté.

De plus, finir l'année 2013, pendant laquelle tous les agents, enquêtrices et enquêteurs, ainsi qu'agents de bureaux ont tant peiné à établir et tenir les calendriers et les répartitions de FA du fait du manque de moyens et de préparation, par une évaluation, est une vraie provocation. La direction voudrait leur imputer les difficultés rencontrées qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

Nous avons signalé au contraire que cette année, des entretiens « simples » étaient souhaitables.

Remboursements de frais

Nous redemandons pour une énième fois d'inclure les menus « repas » dans les frais de repas, désormais fréquemment vendus en supermarchés.

Nous revendiquons également une augmentation des remboursements des frais d'hôtel pour les enquêtrices et enquêteurs délégués qui viennent régulièrement à Paris et qui en sont de leur poche. Nous montrons l'exemple d'un décret du ministère du travail.

Groupe de travail qualité

Le prochain groupe se tiendra le 10 octobre. Nous souhaitons que le secrétariat général acte les points positifs issus de la réunion du 5 juin dernier.

Notamment nous avons demandé la mise en place de travaux transversaux réguliers (pas forcément fréquents !) entre méthodologues, concepteurs, agents des Dem et enquêteurs autour de la question des tirages d'échantillon, des difficultés de collecte, de la non-réponse etc., afin d'améliorer la qualité des résultats.

La direction, visiblement pas préparée à cette question, certifie que sa réponse est forcément positive. Cela ne nous semblait au contraire pas si évident !

Matériel

Nous avons demandé la mise à disposition pour les enquêtrices ne faisant que des prix, de micro-portables mastérisés pour pouvoir accueillir les mêmes « postes Insee » avec intranet et messagerie que pour les enquêteurs ménages.

La direction répond que ce dossier est suivi par le même informaticien instruisant la solution mettant fin à l'obligation de l'abonnement télécoms obligatoire. Aucune échéance annoncée !

Points non traités

- Rétroactivité de la loi Sauvadet et titularisations
- Concours interne et interne spécial
- Passage en 1^{ère} classe : quid du nombre de postes et de la nature de l'examen.
- Portage salarial : mise en place de l'enquête couple de l'Ined
- Procédure de recrutements présenté en CTR le 30 mai, et présentant potentiellement des éléments discriminatoires
- Opale : cahier des charges
- Note congés
- Demande d'enquête sur les conditions de travail des enquêtrices et enquêteurs, demandée en CHSCT-S fin juin

Calendrier des RAE

Nous avons demandé l'établissement d'un calendrier permettant aux représentants syndicaux nationaux d'assurer une présence en région, comme chaque année (pas plus de 2 RAE le même jour). La direction n'a pas répondu en séance et nous n'avons toujours pas de proposition de calendrier.

Nous avons par ailleurs appris, après le GT, que les RAE rassembleront prix et ménage. Des réunions ultérieures seront consacrées spécifiquement aux prix, mais aucune date n'a été donnée. Nous n'avons donc pas pu discuter de cela avec la direction.

Calendrier :

Conférence téléphonique : début octobre

GT NCEE : aucune date proposée par le secrétariat général

GT CHSCT-S : 1^{er} octobre à Paris

GT technique « qualité » : 10 octobre

GT CHSCT-S : 7 novembre à Paris

CHSCT-Spécial : 5 décembre à Paris

A Paris le 24 septembre 2013